



# Indépendance & Direction

Syndicat indépendant des personnels  
de l'Éducation Nationale



Montreuil, le 8 juin 2023

Agnès ANDERSEN  
Secrétaire Générale d'iD-FO  
6/8 rue Gaston Lauriau  
93515 MONTREUIL CEDEX

À

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-

Honoré

75008 Paris

Objet : lettre ouverte sur la mise en place du Pacte

Monsieur le Président de la République,

La mise en place du pacte enseignant et celle des mesures concernant le lycée professionnel s'effectuent dans une précipitation relevant plus d'un affichage politique conjoncturel que d'une ambition pédagogique construite et réfléchie.

Plus d'un mois après vos annonces et moins d'un mois avant la fin de l'année scolaire, nous ne disposons toujours pas de bases réglementaires pour assurer le dialogue avec les personnels et réaliser au mieux le pilotage pédagogique qui est au cœur de notre métier.

Monsieur le Président, après analyse, la mise en œuvre des mesures "pacte" s'avère totalement irréaliste compte tenu des délais impartis et de certaines contraintes, en particulier l'insécabilité des pactes en lycée professionnel.

Le décret en projet fixant le nouveau remplacement de courte durée va complexifier encore davantage notre travail auprès des équipes et mettre en cause notre crédibilité et plus largement celle de l'institution. Dans ce nouveau cadre, le chef d'établissement rendra des comptes sur les remplacements alors même que l'institution organise des absences (correction des épreuves de spécialité du bac, examens, formations, etc...) sans que nous ayons la possibilité de les remplacer.

Nous souscrivons à la préoccupation d'assurer au mieux la continuité pédagogique, mais nous ne pouvons que regretter le manque de réponses sur les remplacements de longue durée qui restent une cause majeure d'absences de professeurs devant les élèves. Il est aussi paradoxal que l'on fasse une priorité d'assurer les cours tout au long de l'année et que soit envisagée en parallèle la mise en place du SNU sur temps scolaire.

Les divergences de réponses apportées dans les académies sont le reflet de l'absence de cadrage institutionnel clair dans l'organisation en établissement. Nous dénonçons également que soit envisagé par endroit de lier l'évaluation des personnels de direction à l'adhésion des enseignants au pacte.

Et nous réaffirmons qu'une obole ponctuelle de 1000€ est sans rapport avec ce transfert de charge supplémentaire qui va induire de fait une dégradation pérenne et sensible de nos conditions de travail.

Comme sur d'autres sujets (harcèlement, signes religieux...), les personnels de direction sont envoyés en première ligne, encore une fois sans outils réglementaires solides et se sentent particulièrement isolés sur le terrain.

Les personnels de direction n'ont pas le don d'ubiquité... Et l'exigence de concertations à mener sans référence fiable, avec des équipes parfois hostiles, rend l'exercice périlleux et le fragilise.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, un moratoire sur la mise en œuvre du pacte s'impose. De plus, ces nouvelles missions nécessitent le renforcement des équipes de direction par l'implantation d'un nouveau poste d'adjoint par établissement.

Prenant en compte tenu les conséquences sur la qualité de vie au travail, la fatigue induite, l'exaspération, la colère de la profession, et conformément aux mandats du Congrès de Rouen, nous donnons le mot d'ordre syndical suivant :

Aucune remontée d'enquêtes ni d'éléments chiffrés concernant le pacte avant, a minima, le mois d'octobre 2023, pour peu que nous ayons alors les textes réglementaires nécessaires et les outils numériques efficaces.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour le secrétariat national ID-FO,



La secrétaire générale, Agnès ANDERSEN